

RÈGLEMENT CONCOURS AMBASSADRICE INSTITUT SPA VALDYS

Article 1 – Société Organisatrice

La société Thalasso.com Valdys au capital de 50 000 euros dont le siège social est situé Rue du Coulinec - CS 30004 - Treboul - 29177 Douarnenez cedex , immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Quimper sous le numéro de SIRET B 445 104 656 organise, du 30/01/2018 au 18/02/2018 inclus, un concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Concours Ambassadrice Institut Spa Valdys ».

Article 2 – Participation

Le « Jeu » est ouvert à toute personne physique résidant en France Métropolitaine, à l'exclusion des membres de la Société Organisatrice, des personnes ayant directement ou indirectement participé à la conception, à la réalisation ou à la gestion de l'opération, ainsi que des membres de leur famille en ligne directe.

Article 3 – Modalités de participation & modes de sélection des gagnants

Le jeu est porté à la connaissance du public sur la page Facebook Thalasso.com Valdys. Pour participer au jeu, les internautes doivent commenter le post Facebook consacré au concours. Dans ce commentaire, les participantes vont devoir exposer leurs motivations à devenir l'une de nos ambassadrices au travers des valeurs qu'elles partagent avec la marque.

Une fois le concours terminé, une analyse des commentaires sera effectuée par l'équipe dédiée au concours pour désigner les 4 ambassadrices institut spa Valdys (1 ambassadrice par centre : Roscoff, Douarnenez, Baie de la Baule, Saint-Jean-de-Monts). Le choix de l'ambassadeur final sera révélé le 26/02/2018. La marque contactera les gagnantes par message privé sur Facebook afin de récolter leurs coordonnées et pour s'entretenir avec elles.

Article 5 – Dotations

Chaque gagnante remporte (1 gagnante par institut spa) :

1 pack 6 soins constitué de :

- 1 Épilation demi-jambes 18€ TTC
- 1 Épilation sourcils 12€ TTC
- 1 modelage thaïlandais (de 50 à 60€ TTC selon l'institut)
- 1 soin visage Phytomer douceur marine 75€ TTC
- 1 soin LPG visage sur mesure de 20 min 20€ TTC
- 1 soin LPG corps 1 à 8 zones de 20 min 20€ TTC

En tant qu'ambassadrice de notre marque, la gagnante accepte et s'engage à prendre la parole fréquemment pour la marque, à produire des vidéos après chaque soin afin de partager son expérience, sur une durée de 6 mois, à raison d'un partage d'expérience par mois pendant 6 mois (pour 6 soins).

Les résultats seront mis en ligne sur la page Facebook Thalasso.com Valdys au plus tard le 26/02/2018.

Tout gagnant n'ayant pas pu être contacté ou ne s'étant pas manifesté dans les 10 jours suivant le jour où il a été contacté et informé de son gain, ne sera plus autorisé à le réclamer. Dans ce cas le lot ne sera pas attribué.

Article 6 - Force majeure, cas fortuit et cause indépendante

La Société Organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler l'Opération en cas de force majeure, de cas fortuit ou encore de tous autres événements indépendants de sa volonté. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 7 - Propriété intellectuelle - droit à l'image

Les gagnants, dans le cadre de l'évènement et du seul fait de leur participation au Jeu, autorisent gracieusement la prise de photographies, diapositives, la fixation sur support électronique, film, papier, vidéogrammes ou sur tout autre support, de leur image, noms, prénoms, allocutions en intégralité ou par extrait à les reproduire sur tout type de support, numériser, représenter par tout mode de représentation publique, notamment télévisuel ou tous services de télécommunications, sur tous réseaux notamment Internet et sur tous territoires. Cette autorisation vaut à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques en relation avec le jeu et/ou les activités de la Société Organisatrice – pour le monde entier et pendant toute une durée de un (1) an à compter de la fin du jeu.

Les images utilisées, les objets représentés, les marques et dénominations commerciales mentionnées, les éléments graphiques, informatiques et les bases de données composant le jeu, sont la propriété exclusive de leurs titulaires respectifs et ne sauraient être extraits, reproduits ou utilisés sans l'autorisation écrite de ces derniers, sous peine de poursuites civiles et/ou pénales.

Toute ressemblance des supports de communication du jeu avec d'autres éléments de jeux déjà existants, serait purement fortuite et ne pourrait conduire à engager la responsabilité de la Société Organisatrice ou de ses prestataires.

Article 8 - Loi « informatique et liberté »

Les données personnelles recueillies dans le cadre du présent Jeu sont obligatoires. Elles sont destinées à la Société Organisatrice en vue de la participation au Jeu, de la gestion des gagnants, de l'attribution de la dotation et pour satisfaire aux obligations légales et réglementaires. Elles pourront être communiquées aux prestataires de service et sous-traitants pour l'exécution de travaux effectués pour son compte dans le cadre du présent Jeu.

Conformément aux dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, les participants sont informés que chacun d'eux dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression portant sur les informations le concernant et recueillies. Ce droit d'accès s'exerce en écrivant à la Société Thalasso.com Valdys – JEU AMBASSADRICE – Rue du Coulinec - CS 30004 - Treboul - 29177 Douarnez cedex.

Sous réserve de leur consentement explicite, les informations collectées sur les participants pourront être utilisées par la Société Organisatrice, afin de mieux les servir et de les informer de leurs nouveaux produits et offres susceptibles de les intéresser.

Article 9 – Responsabilité

La responsabilité de la Société Organisatrice est strictement limitée à la délivrance des lots effectivement et valablement gagnés.

La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être responsable si, pour des raisons indépendantes de sa volonté, le Jeu devait être reporté, interrompu ou annulé.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable du mauvais fonctionnement du réseau Internet.

Article 14 – Attribution de compétence

Le présent règlement et tout éventuel avenant sont soumis au droit Français. Tout litige né à l'occasion du présent Jeu et qui ne pourra être réglé à l'amiable sera du ressort des Tribunaux judiciaires territorialement compétents.